

**Société d'Équipement du Département du Doubs - Financement Opération
Ilot Pasteur - Garantie par la Ville, à hauteur de 80 % d'un emprunt
de 4 116 123 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole -
Avenant au contrat initial**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 29 mars 1999, le Conseil Municipal a accordé à la SEDD une garantie à hauteur de 80 % d'un emprunt de 27 MF (4 116 123 €) contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole pour assurer le préfinancement des acquisitions et études de l'opération Ilot Pasteur.

Compte tenu du planning opérationnel de l'opération, défini par le protocole d'accord approuvé par le Conseil Municipal du 21 juin 2001, il est nécessaire de prolonger la durée initiale de cet emprunt ainsi que la durée du différé d'amortissement.

Suite à la demande de la SEDD et après négociation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole a accepté de modifier par avenant le contrat initial de la manière suivante :

Durée totale maximum :

Elle est portée de 6 à 8 ans soit jusqu'au 29 avril 2007.

Différé d'amortissement :

Il est porté de 3 à 5 ans.

Le premier remboursement partiel aura lieu le 30/04/2004 au lieu du 30/04/2002 initial. Les montants amortis annuellement demeurent inchangés, 1 067 143 € au 30/04 de chaque année, le solde soit 914 694 € étant remboursé au plus tard le 29/04/2007 au lieu du 29/04/2005 initial.

Taux d'intérêts et marge :

Les index demeurent identiques à ceux prévus initialement. A compter du 30/04/2002 la marge sur index révisables est portée de 0,25 % à 0,30 %.

Les autres conditions du contrat initial demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- renouveler pour le contrat ainsi modifié, la garantie à hauteur de 80 % initialement accordée

- autoriser M. le Maire à signer en qualité de garant l'avenant au contrat de prêt à intervenir entre la SEDD et la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

«Mme Catherine BALLOT : Cet avenant à la garantie par la Ville d'un emprunt de 4 116 123 € contracté par la SEDD me trouble quelque peu. En effet, la SEDD demande la prolongation de la durée de cet emprunt ainsi que la durée du différé d'amortissement. Donc le premier million d'euros sera remboursé en avril 2004 au lieu d'avril 2002. Il va de soi que cet allongement et ce report généreront des frais financiers importants, plusieurs dizaines de milliers d'euros. Cet avenant augure mal pour la suite et conforte nos réticences par rapport à l'ampleur du financement de ce projet par la Ville. C'est pourquoi, en cohérence avec nos votes précédents, nous voterons contre ce rapport.

Mme Françoise BRANGET : Je souhaite intervenir sur ce dossier dont on a longuement débattu parce que j'aimerais un petit peu voir et faire connaître le volet financier de cette opération. On a parlé des orientations budgétaires le mois dernier, on parlera bientôt du budget primitif et je voudrais apporter quelques précisions suite au rapport qui nous avait été présenté au mois de juin l'année dernière et face aux engagements de la Ville. Alors effectivement on va prendre du retard et comme l'a dit Mme BALLOT, cela va générer un surcoût et je crois que la Ville fait un effort financier colossal...

M. LE MAIRE : Important.

Mme Françoise BRANGET : ... important oui, mais qui risque effectivement de dépasser toutes les prévisions. J'ai remarqué qu'un point n'a pas été soulevé lors du débat du mois de juin, celui du financement des parkings. Je suis assez surprise de voir comme on a traité le projet. Vous connaissez mes opinions déjà sur le coût prohibitif du parking Dérasés alors qu'avec le même investissement on aurait pu créer quelques places supplémentaires de parking mais ce n'est pas à l'ordre du jour, ce n'est pas le choix politique que vous avez pris pour ces prochaines années et je le regrette parce que même si le PDU prévoit de développer les transports en commun, les parkings seront toujours un complément qu'on ne pourra pas contourner. Si vous voulez faire vivre le centre-ville, nous serons toujours obligés de les accepter, du moins dans un certain nombre. Et là nous allons créer quelque 300 places de parking à l'Ilot Pasteur, dont seulement 276 disponibles pour la clientèle. Je rappelle quand même que l'on va en supprimer 150 dans un environnement proche, il en restera 125. Ce coût des parkings est colossal parce que vous vous êtes engagés, enfin la SEDD concessionnaire s'est engagée à prendre à sa charge la démolition des bâtiments, les terrassements, les fouilles archéologiques et la mise en place des techniques nécessaires à leur réalisation, le confortement des moyens, c'est-à-dire pendant la phase de démolition des bâtiments, il faudra certainement assurer la stabilité des immeubles avoisinants et tout ceci a été grosso modo chiffré à 44 millions de francs. Je dis bien grosso modo parce que quand on démolira et qu'on creusera, on aura fatalement des surprises. Donc si on décale en plus dans le temps, le coût sera certainement plus élevé. Donc la SEDD prend à sa charge tous ces travaux-là, ensuite la construction de l'enveloppe du parking, avec l'étanchéité, l'ensemble, le soutènement, et donne ensuite cette enveloppe au constructeur qui, lui, se chargera de faire 380 places que l'opérateur revendra à la Ville. Donc on les construit et on les rachète. C'est ça qui est un petit peu formidable et on va racheter 276 places de parking pour 35 millions de francs. Si vous ajoutez l'ensemble, on est déjà à 79 millions de francs HT, ce qui fait 95 MF TTC, 14 millions d'euros si vous préférez, comme on n'est pas encore trop familiarisé avec les euros, on peut encore parler en millions de francs. Je trouve que là on va avoir 276 places réservées au public pour la modique somme de 95 MF -ce n'est pas une paille- et à mon avis, on passera largement la barre des 100. Toujours est-il que si vous vous rapportez au nombre de places, vous en enlèverez 150, il y en aura 125 de disponibles en plus. On dit que la politique c'est l'art des choix ; vous voulez des critiques constructives, j'apporte là une critique constructive parce que je ne sais pas si vous avez fait le bon choix dans cette opération-là qui est très controversée. Je veux bien que cette revitalisation soit nécessaire pour la Ville mais à mon avis elle est plutôt douteuse parce que, comme je l'avais déjà dit en juin 2001, si on construit un centre commercial, on lui donne les moyens de fonctionner sinon on ne le construit pas. D'ailleurs même M. LOYAT avait édité un rapport dans lequel il était dit que le parking était absolument indispensable si on voulait la réussite de l'opération. Alors, avec 125 places disponibles pour une centaine de millions de francs, qui n'est pas le seul investissement de la ville, parce qu'au total c'est largement plus, c'est 166 millions de francs qui seront certainement un petit peu augmentés, on arrivera largement aux 200 millions. Donc je ne pense pas qu'on ait fait le bon choix, on n'a pas réuni toutes les conditions de réussite et je pense qu'on va vers une gabegie financière, c'est tout.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, je crois me souvenir qu'en juin 2001, si je me trompe vous me le direz, vous étiez, comme nous d'ailleurs, favorable à ce projet.

Mme Françoise BRANGET : Je me suis abstenue parce que je doute des conditions de réussite.

M. LE MAIRE : Quand vous dites : vous avez fait le mauvais choix, c'était quoi le bon choix ?

Mme Françoise BRANGET : Il y a peut-être d'autres solutions, si vous voulez que je vous les donne...

M. LE MAIRE : Mais oui, pourquoi pas, puisque vous faites des propositions constructives.

Mme Françoise BRANGET : Quand vous voulez.

M. LE MAIRE : Alors allez-y ! Donnez-les nous.

Mme Françoise BRANGET : Vous les aurez dans cinq ans si vous avez construit d'ici là l'îlot Pasteur.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un piège, c'est un débat et je crois que si vous pouvez nous faire des propositions constructives... vous avez pu le voir dernièrement, je ne suis bloqué sur rien et si je vois que dans une direction ou dans une autre on va dans une impasse, quoiqu'il puisse m'en coûter politiquement, je sais prendre mes responsabilités parce qu'il y a une chose par-dessus tout qui m'importe, c'est de respecter les impôts des Bisontines et des Bisontins.

Mme Françoise BRANGET : Eh bien justement, là ce n'est pas le cas.

M. LE MAIRE : Attendez Madame, vous ne pouvez pas dire cela actuellement. J'observe que pour l'instant vous n'avez pas de propositions à me faire, si vous en avez, Madame BRANGET, en dehors de tout esprit polémique, venez me voir et je suis prêt à les étudier avec vous et à ce que nous en parlions ensemble. Si vous en aviez même ce soir, j'étais prêt à vous donner très largement la parole pour que vous puissiez les exposer.

Mme Françoise BRANGET : Je vous ai dit que lorsque l'on construit un centre commercial, ou on lui donne les moyens de fonctionner ou on ne le construit pas. Et là je pars du principe que l'on ne donne pas les conditions optimum pour la réussite de ce centre commercial, et donc ce qui va avec, la revitalisation de tout un quartier, de tout le centre-ville. C'est ça l'objet, ce n'est pas autre chose, je pense qu'on peut être pour ou contre le projet pour plein de raisons, mais du point de vue financier uniquement, je ne suis pas sûre que ce soit une bonne idée. Si vous voulez vraiment construire ce centre, vous construisez les 900 places de parking nécessaires comme l'a démontré l'étude sinon ne le construisez pas, et vous faites une opération immobilière avec des parkings pour des logements, c'est tout à fait possible mais il faut savoir ce qu'on veut, on ne peut pas à la fois ménager la chèvre et le chou et toujours avoir une solution médiane. Il faut absolument opter pour quelque chose qui puisse fonctionner, moi j'ai bien peur que ce centre commercial se retrouve dans le même état que le Centre Saint-Pierre dans vingt ans. Je ne peux pas dire autrement.

M. LE MAIRE : Ecoutez, Madame BRANGET, vous savez que c'est une société qui s'appelle la CEGECE qui va investir et investir lourdement dans ce centre commercial, ce ne sont pas vraiment des philanthropes...

Mme Françoise BRANGET : Je suis d'accord mais avec nos finances Monsieur le Maire, on est en train d'investir 200 millions de francs. C'est bien les Bisontins qui vont les payer.

M. LE MAIRE : J'imagine que si cette société investit, elle a dû regarder ça de très près. Cela dit, je ne suis bloqué à rien. Nous n'avons pas encore commencé à creuser, et je peux vous dire que je suis, au moins autant que vous, je ne dis pas plus, vigilant par rapport aux dépenses, peut-être certains disent même un peu trop. Je suis vigilant parce que je sais que les impôts locaux c'est quelque chose qui est

difficile à payer, partout et dans notre ville spécialement, donc je suis vigilant par rapport à cela. Et si on s'apercevait qu'il y a des dérives et que ce n'est pas acceptable, on en discuterait. Je crois que je l'ai montré dernièrement.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je vais, à la suite de Françoise BRANGET, confirmer ce qu'on vous avait déjà proposé il y a fort longtemps, c'est de remettre à plat tout le projet, au moment où la nouvelle Municipalité est rentrée en fonction et notamment toujours ce problème du centre commercial et du parking, un centre piétonnier, ça avait été étudié par les gens du quartier, avec des boutiques en surface, peut-être un peu de verdure, pourquoi pas, au point où l'on en est, on pourrait encore mettre quelques arbres. Effectivement, l'Ilot Pasteur tel qu'il est, personne n'en veut, c'est clair, mais il ne faut pas forcément le transformer en Centre Saint-Pierre bis.

M. LE MAIRE : Personne Madame n'a dit que nous allions le transformer en Centre Saint-Pierre bis. D'ailleurs le Centre Saint-Pierre n'était pas une opération municipale me semble-t-il.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Ça n'a pas été une réussite non plus.

M. LE MAIRE : Ça n'a pas été une réussite, je vous l'accorde, mais ce n'était pas une opération municipale. Quant à mettre un espace vert à l'Ilot Pasteur, je crois que vu le coût des investissements qui sont nécessaires...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Un espace piétonnier.

M. LE MAIRE : ... je pense que ça ferait très très cher du mètre carré car vous savez bien que lorsque l'on investit dans des milieux sensibles comme celui-ci, il faut que l'on puisse y mettre un certain nombre de choses dont nous avons besoin pour l'attractivité de notre ville, je vous le rappelle et vous savez bien que la quasi totalité des commerçants de cette ville, qui connaissent bien les affaires de commerce, savent que l'on a besoin d'un centre commercial, d'une locomotive au centre-ville. Maintenant on va regarder, je ne suis bloqué sur absolument rien.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, vous n'êtes bloqué sur rien mais en réalité vous êtes quand même bloqué par quelque chose qui est très important dans cette affaire, c'est les conventions que la Ville a signées. Et dans cette affaire les conventions sont signées, aussi bien la convention qu'on a signée nous avec la SEDD aménageur que la convention que la SEDD aménageur a signée avec l'opérateur. Donc là-dessus je crois que les choses sont totalement verrouillées. Moi l'inquiétude que j'ai sur cette affaire, s'il y a un décalage de deux ans, c'est donc qu'on a pris deux ans de retard, c'est de savoir quelles sont véritablement les conséquences financières parce que le souvenir que j'en ai effectivement, c'est que nous intervenons d'une double façon dans cette affaire, la Ville premièrement rachète ce fameux parking pour 35 millions, et deuxièmement donne une soulte à la SEDD aménageur pour pouvoir équilibrer les comptes. J'imagine que la soulte, je crois que c'est 65 millions, est figée mais je n'en suis pas complètement sûr. Ce qui m'inquiète beaucoup, c'est le fameux parking et là-dessus, Monsieur le Maire, vous demandez des propositions. Moi il y avait une chose que je vous avais toujours dite mais maintenant je pense qu'il est trop tard, je me suis toujours demandé pourquoi nous achetions ce parking. Je vous l'ai toujours dit, j'ai toujours pensé qu'il aurait mieux valu demander à l'opérateur de prendre en charge le parking et le gérer, ce qui nous aurait permis d'économiser ces fameux 35 millions et en tout cas d'être à l'abri actuellement d'une éventuelle réévaluation de ce parking. Mais maintenant, je pense qu'il est trop tard pour le faire...

M. LE MAIRE : Vous voulez que je vous dise quelque chose Monsieur POCHARD, je ne le sais pas car j'ai posé cette même question à nos services qui sont en train de l'étudier. C'est vrai que c'est un projet qui est engagé, que je n'ai pas engagé mais que j'assume depuis un certain temps. Pourquoi cela n'a semble-t-il pas été possible ? Parce qu'effectivement vous connaissez la difficulté de faire du parking

dans ce sous-sol et on sait très bien que les sociétés privées veulent bien investir mais si ça peut rapporter ; si ça coûte beaucoup d'argent, elles laissent plutôt les collectivités le faire à leur place. Ce n'est pas le cas uniquement dans cet îlot, mais vous avez raison de dire qu'il y a des conventions qui ont été signées il y a déjà plus d'un an et demi et nous sommes en train d'étudier. A titre personnel, je ne suis pas du tout opposé à cela. Il faut aussi simplement savoir qu'il y a quand même la nécessité d'une cohérence pour la gestion de l'ensemble de nos parkings, c'est ce qui nous a d'ailleurs conduits à racheter justement le parking des Remparts Dérasés à GTM, Grands Travaux de Marseille, qui appartient maintenant à je ne sais plus quel groupe car je ne suis pas spécialiste dans ces grands groupes capitalistiques, on ne peut pas être bon en tout. Si on peut trouver d'autres solutions qui font que ce ne soit pas forcément la ville qui l'achète, mais qui préserve une certaine cohérence dans la gestion du stationnement, pourquoi pas. Je ne suis pas bloqué, loin de là, par rapport à cela.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, juste un mot pour évoquer ceci. On a fait référence au Centre Saint-Pierre, ce qui m'amène à parler de l'envergure des démolitions. Peut-être qu'il y a des économies à faire, et peut-être qu'il y a une erreur encore à éviter parce que le Centre Saint-Pierre, qui n'est pas une réussite commerciale, est une double erreur. Il ne faut pas oublier qu'avant le Centre Saint-Pierre, je l'ai vu moi, j'étais jeune étudiant à ce moment-là, il y avait un superbe monument du XXVIII^{ème} siècle, l'équivalent du Centre Pierre Bayle qui a dû être démoli par la Municipalité de l'époque pour construire...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas la Municipalité qui l'a démoli.

M. Jean ROSSELOT : Il y a certainement eu un permis de démolition Monsieur le Maire et c'est comme ça que, alors que la Boucle...

M. LE MAIRE : Ce n'était pas la Ville Monsieur ROSSELOT. Ne nous mettez pas tout sur le dos...

M. Jean ROSSELOT : Je mets l'accent, Monsieur le Maire, sur l'absence de sensibilité au patrimoine, l'occasion incroyablement manquée au siècle dernier d'attirer dans notre boucle deux fois millénaire chargée d'histoire des touristes venus de toute l'Europe, on a dénaturé ça...

M. LE MAIRE : Au siècle dernier ? ma responsabilité remonte loin.

M. Jean ROSSELOT : Oui, exactement. Vous en étiez au siècle dernier...

M. LE MAIRE : Oui, c'est vrai qu'on a changé de siècle il n'y a pas longtemps.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, je vous concède que le siècle dernier, c'est votre session. Vous n'êtes, comme disait Françoise avec les euros, pas encore familiarisé avec les siècles. C'est comme ça qu'en 50 ans, avec une absence inexplicable que l'histoire jugera très sévèrement de sensibilité de la part de la Municipalité, on a laissé dénaturer ce qui, aujourd'hui, est un élément d'attractivité des touristes, des clients, des consommateurs, de tout le monde dans ce centre-ville de Besançon. Je visitais récemment la ville de Troyes. Allez y faire un tour, ce n'est pas loin de Paris.

M. LE MAIRE : J'y retournerai au mois de juin.

M. Jean ROSSELOT : Il y a une restauration exemplaire du centre-ville. Quand je vois les plans qui portent à la démolition en partie de la rue du Loup, je me dis que ce n'est pas possible, on a connu des rues comme ça à Strasbourg il y a 30 ou 40 ans qui étaient des tombes et qui sont devenues selon les mots du poète, ce n'est pas Victor Hugo mais je ne sais plus lequel, qui sont devenues des trésors. Et à Troyes, figurez-vous que ça m'a frappé parce qu'il n'y a pas de rue du Loup mais il y a la rue des Chats qui a été restaurée, car chaque pierre a une histoire, chaque pierre parle et la Ville a organisé je dirais le commerce

et le tourisme autour de cette rue et c'est quelque chose d'extraordinaire. Le projet sur l'Ilot Pasteur va démolir en partie cette rue sans parler d'autres éléments du patrimoine qui vont disparaître. Quand on pense au Centre Saint-Pierre où l'on a commis une double erreur, un défaut d'appréciation de réussite commerciale, et une démolition, vous pouvez rire, vous pouvez dire ce que vous voulez.

M. LE MAIRE : Je ne dis rien, moi.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, c'est quand même la Municipalité qui décerne le permis de démolir, enfin quoi !

M. LE MAIRE : Vous êtes bien placé pour savoir qu'en 1970 il n'y avait pas décentralisation.

M. Jean ROSSELOT : Mais le permis de démolir a toujours existé, enfin, c'est comme les boiseries du Ministère de la Justice qui sont parties, c'est ce qu'on disait tout à l'heure...

M. LE MAIRE : Ce n'est quand même pas de la faute du Maire !

M. Jean ROSSELOT : ... mais un Maire qui aurait de la sensibilité aurait empêché cela, un maire ce n'est pas quelqu'un qui est figé dans son bureau, qui n'est pas réactif...

M. LE MAIRE : En tout cas, ce n'est pas mon cas.

M. Jean ROSSELOT : ... c'est quelqu'un qui a une sensibilité et c'est comme ça qu'au bout de 30 ou 40 ans on fait une ville qui est visitée par toute l'Europe ou on fait quelque chose qui ressemble à ce qui est aujourd'hui, le long des quais, le Centre Saint-Pierre et tout ce qui s'ensuit. Alors si on peut éviter cette fois-ci un non discernement dans les démolitions, si on peut rattraper, puisqu'aucun coup de pioche n'est donné comme vous l'avez dit, si on peut jouer la carte non pas de la démolition systématique mais de l'investissement dans le patrimoine, je citais le cas de la rue du Loup, il y a aussi des appartements qui doivent être démolis avec des caves superbes, si l'on peut faire d'une pierre deux coups et faire à l'inverse de ce qu'on a fait au Centre Saint-Pierre, si on peut encore le faire et le voir, faisons-le.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur ROSSELOT, vous êtes l'homme qui parle aux pierres. Certains parlent à l'oreille des chevaux, vous, c'est aux pierres.

M. Jean ROSSELOT : Ce que je ne comprends pas, Monsieur le Maire, c'est que toutes les autres villes le font. Allez à Strasbourg, allez à Reims, allez partout, il n'y a pas de sensibilité ici.

M. LE MAIRE : Non, là, stop !

M. Jean ROSSELOT : Je vous dis toujours qu'on aurait pu, en 30 ou 40 ans, faire de la Boucle une petite Sienne. Quand je vous ai dit cela, vous m'avez demandé ce que c'était «Sienne» ! Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise !

M. LE MAIRE : Je ne vous ai pas dit ça, c'est totalement faux. Vous m'écrivez même des lettres de félicitations...

M. Jean ROSSELOT : Justement, sur cette lancée, faites ce que vous avez fait Place Jean Cornet, revoyez la question de l'Ilot Pasteur. Promettez-moi de revoir la question de l'Ilot Pasteur !

M. LE MAIRE : Mon Cher Jean, je veux bien prendre la responsabilité de ce qui est fait depuis le mois de mars, même éventuellement endosser une partie des responsabilités de ce qui s'est fait depuis 1983, mais ne me faites pas, de grâce, porter la responsabilité du Centre Saint-Pierre, j'étais à peine né quand ça s'est fait, à peine ! Je sais bien que je suis responsable de tout...

M. Jean ROSSELOT : On a le même âge et moi j'étais étudiant, alors là, vous êtes un sacré marseillais si je puis dire (rires) !

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous avez pu remarquer, il neige aujourd'hui, et même quand il neige, c'est de ma faute ! Je suis responsable de tout dans cette ville, même du temps, mais ça me plaît bien.

M. Jean ROSSELOT : C'est la rançon de la gloire.

M. LE MAIRE : Merci de savoir que j'ai une gloire, mais ça me plaît bien en plus. Je sais que vous êtes très attaché au patrimoine et vous avez raison mais nous sommes beaucoup dans ce cas et j'y suis attaché au moins autant que vous. C'est pour cette raison et vous le savez bien, qu'on a recruté un chargé de mission spécial, M. ESTAVOYER...

M. Jean ROSSELOT : Voyez la question.

M. LE MAIRE : Mais nous en parlons avec lui. Je voudrais vous montrer combien je suis, comme vous, attaché au patrimoine. Je ne suis pas du tout borné, je ne suis pas buté. S'il faut changer les choses, on les changera. Je ne veux absolument pas que l'on mette en péril le patrimoine de cette ville, au contraire. Mais elle ne doit pas être si détruite que ça puisque certains disent même qu'on va la classer au patrimoine mondial de l'UNESCO, donc il doit y avoir des beaux restes...

M. Jean ROSSELOT : Pour ce que vous en avez fait depuis 30 ans, elle est bien bonne celle-là !

M. LE MAIRE : Il doit y avoir de beaux restes.

M. Jean ROSSELOT : Demander le classement quand on voit ce qui en a été fait depuis 30 ans, c'est quand même bon ! Mais pour l'Ilot Pasteur, avec M. ESTAVOYER effectivement Monsieur le Maire, revoyez la question.

M. LE MAIRE : Donnez-moi un bon point là quand même !

M. Jean ROSSELOT : Si vous pouvez faire ce que vous avez fait Place Jean Cornet en regardant à nouveau, en révisant un petit peu les choses, l'Ilot Pasteur, notamment en ce qui concerne la rue du Loup, moi je suis content.

M. LE MAIRE : On va regarder, comme ça vous pourrez encore m'envoyer des petites lettres sympathiques.

M. Jean ROSSELOT : Il faut encourager la vertu Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : D'accord.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, ce point-là et le débat qui s'ensuit repose la question plus globale de votre politique d'urbanisme et j'avais évoqué ça lors de notre dernier débat d'orientations. On constate quand même qu'on est amené automatiquement à traiter d'opérations qui font suite au mandat précédent, c'est naturel, d'opérations qui pour la plupart, et là c'est le cas, n'engagent pas le soutien de l'ensemble de votre majorité, on a pu le voir dans le passé, donc ça pose quand même globalement la question de votre politique d'urbanisme, de la politique de votre majorité dans son ensemble. Nous avons eu un débat d'orientations sur cette question sous la responsabilité de M. ANTONY lors du mandat précédent. Est-ce que vous envisagez de remettre les choses à plat ou est-ce que vous continuez sans avoir une vision globale nouvelle ou en restant dans cette vision-là ?

M. LE MAIRE : Nous allons avoir obligatoirement plusieurs débats sur l'urbanisme. Vous n'êtes pas sans ignorer que nous sommes en train de mettre en place un PLU dont l'une des caractéristiques est des phases de concertation très importantes, Michel LOYAT nous en parlera très prochainement.

Mme Nicole WEINMAN : Je voudrais dire simplement un petit mot sur ce dossier. Lorsque nous avons contesté le premier rapport, nous avons fait un certain nombre de réserves et de remarques, notamment en matière de sécurité vis-à-vis des enfants et des abords et des accès au futur centre. Je vous demande où l'on en est puisqu'on avait dit qu'on reverrait le dossier, c'est la première remarque. La deuxième et c'est vraiment une boutade, moi qui aime bien les langues étrangères, je connaissais la langue de bois, je sais ce soir qu'il y a la langue de pierre, c'est bien.

M. LE MAIRE : Et Jean ROSSELOT la parle très bien.

Mme Catherine BALLOT : Je voudrais répondre à Mme BRANGET. Je pense avoir longuement développé la décomposition du coût du parking lors du conseil municipal du mois de juin. Vous semblez découvrir maintenant ce coût, vous paraissez étonnée en redonnant les chiffres qui ont déjà été longuement donnés. Je trouve que vous exagérez ou vous n'écoutez pas ; aussi vous pourriez utilement lire le contenu de mon intervention dans le bulletin officiel de ce conseil. J'ajouterai que ce qui est contradictoire dans votre propos, c'est votre critique du parking alors que vous souhaitez plus de places. Nous les Verts, contrairement à vous, nous sommes hostiles à la construction même du parking sauf pour les résidents, sans parler de son coût bien sûr.

M. LE MAIRE : C'est vrai que Catherine BALLOT l'avait longuement détaillé. Je n'étais pas d'accord avec elle sur ses conclusions mais c'est vrai qu'elle l'avait détaillé.

Mme Françoise BRANGET : Je voudrais simplement répondre à cela. On n'est pas dans les orientations budgétaires mais on est en début d'année, donc on a à prévoir un certain nombre d'investissements. Je savais déjà au mois de juin comment était fait le montage, je ne le découvre pas, rassurez-vous, mais simplement je rappelle le coût qui va largement dépasser les prévisions et qui me paraît quand même largement élevé pour le peu de places de parking, je ne l'avais pas soulevé à ce moment-là. Pour un investissement de 200 MF, je signale quand même que cela fait 2 000 F par Bisontin. Et comme la moitié des Bisontins ne paient pas d'impôts, ça fait fatalement 4 000 F pour celui qui en paie, c'est tout.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'ai été très rassurée par votre annonce vous engageant à revoir le projet, à réétudier la question...

M. LE MAIRE : Non, je n'ai pas dit ça. J'ai simplement dit que je n'étais pas têtue, que je suivais ce projet de façon approfondie. Concernant le problème du parking, je n'ai pas dit que nous ne le ferions pas mais que j'avais demandé à mes services, entre autres au Directeur Général qui est derrière moi de regarder si la solution que préconisait M. POCHARD était possible, que personnellement je n'y étais pas du tout opposé, mais en vous rappelant cependant qu'il doit y avoir une cohérence dans notre politique de gestion des parkings. Je n'ai jamais dit qu'on allait remettre en cause complètement le projet. J'ai dit que nous n'étions pas butés et que s'il y avait des améliorations que nous pouvions prendre en compte, éviter peut-être certaines choses, pourquoi pas, mais nous sommes pour l'instant en phase de réflexion.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : C'est bien pour ça que je suis revenue à la charge mais depuis le mois de juin que l'on dit que l'on va réétudier ou revoir le patrimoine, celui-ci s'abîme parce que l'îlot se vide, il se dégrade et c'est un souci supplémentaire car lorsqu'on constatera qu'on a peut-être un peu trop tardé pour abandonner, on aura fait encore plus de dégâts, alors si on pouvait réfléchir à peine plus vite !

M. LE MAIRE : Je voudrais vous rassurer, nos services et la SEDD réfléchissent et travaillent sur ce dossier. On n'a pas commencé à démolir, certes, mais on n'a jamais arrêté de réfléchir.

Mme Corinne TISSIER : Par rapport au coût du parking, vous déplorez le nombre insuffisant de places de parking, mais il est évident que plus le parking est important, plus le coût est important aussi, vu l'endroit où il se trouve. On sait très bien que ce qui coûte cher, c'est le fait que ce parking ait un nombre d'étages important et qu'il nécessite un cuvelage vu l'endroit où il se trouve et les problèmes d'inondations. C'est clair.

M. LE MAIRE : Ça coûte toujours quelque chose à quelqu'un. (Mme BRANGET hors micro) Madame BRANGET, vous avez déjà parlé deux fois, donc vous avez épuisé votre droit de parole.

Mme Corinne TISSIER : Vous dites que le fait qu'il n'y ait pas suffisamment de places de parking fera que le centre commercial ne sera pas fréquenté. Je crois que la voiture n'est pas le seul moyen de se rendre dans un centre commercial et la politique des transports en commun contribuera...

M. LE MAIRE : Pour emmener une télévision, c'est difficile dans le bus quand même !

Mme Corinne TISSIER : Non, mais la livraison existe et il peut y avoir des places de parking évidemment pour les gens qui viennent et qui doivent transporter des objets.

M. LE MAIRE : Je crois que ce qu'il faut, c'est avoir une politique équilibrée. Il faut effectivement, comme le dit Corinne, et nous le disons tous, éviter qu'il y ait trop de voitures qui viennent au centre-ville parce que la ville explosera dans les années à venir. C'est évident et il faut qu'on trouve d'autres moyens. Il faut qu'on développe les transports en commun, les parkings relais aussi, qu'on réfléchisse demain sur l'avenir de Chamars, mais je crois qu'il faut aussi une politique équilibrée. Il ne faut pas que ce soit ni dans un sens ni dans l'autre. Il faut également des parkings de proximité au niveau de la ville et du centre-ville, reste à en déterminer le nombre, et aussi d'autres modes alternatifs, développer les pistes cyclables, les modes doux. C'est ce à quoi nous nous attachons. La conclusion reviendra à Michel LOYAT.

M. Michel LOYAT : Chers collègues, je suis quand même très surpris, très étonné par la teneur de nombreuses interventions et particulièrement celles des membres de l'opposition. Pas du tout étonné par l'intervention de la collègue élue Verte qui avait fait un réquisitoire assez sévère, argumenté, concernant le parking. Donc son intervention d'aujourd'hui est tout à fait en cohérence avec ce qu'elle avait exprimé. Je rappellerai qu'un débat approfondi, long, argumenté, avait eu lieu au mois de juin et un deuxième -je n'ai pas la date- à l'automne, vous le savez, c'était à l'issue de l'enquête publique, donc pour la DUP. Dans les deux cas il y avait eu de nombreuses interventions, notamment sur le parking, ça avait été effectivement très largement traité, ça ne signifie pas que l'on ne puisse pas revenir sur cette question.

Alors un certain nombre d'interventions m'ont quand même un peu choqué, particulièrement celle ayant trait au patrimoine. Et là je soulignerai le fait que nous sommes résolument engagés depuis des années dans une démarche partenariale d'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur et c'est bien une démarche de protection et de valorisation du patrimoine, une démarche partenariale avec les principales instances de protection du patrimoine, je pourrais bien sûr citer l'Architecte des Bâtiments de France, la commission locale du secteur sauvegardé. Nous avons reçu des membres de la commission nationale du secteur sauvegardé qui ont d'ailleurs accueilli favorablement le projet Pasteur, sur lequel nous avons débattu, ils se sont rendus sur place et il faut savoir qu'il y a une connaissance précise, parcelle par parcelle, bâtiment par bâtiment, du patrimoine, c'est un des intérêts de la démarche secteur sauvegardé. Alors dire que nous allons tout démolir ou démolir une grande partie des bâtiments ayant un intérêt, c'est vraiment n'importe quoi car non seulement nous ne démolirons pas dans le cadre de cette opération les bâtiments ou parties de bâtiment de caractère ayant un intérêt, mais je l'affirme nettement, ces bâtiments seront valorisés. Et j'invite tous les membres du Conseil Municipal à se

promener actuellement dans cet îlot Pasteur et à imaginer ce qu'il sera avec le projet tel qu'il a été présenté. Eh bien j'en suis convaincu, ce sera un projet assez exceptionnel, effectivement, du point de vue du patrimoine.

Je ne dis pas qu'il méritera le classement pour cette raison, qu'il y aura un classement mondial, UNESCO, etc., je n'irai pas jusque-là. En revanche, ce sera sans doute de tous les centres commerciaux de ce type, celui où il y aura la plus forte conservation et valorisation du patrimoine. J'ai visité il y a quelque temps le centre de Poitiers qui a des points communs, notamment parce qu'il permet une meilleure revitalisation et une meilleure circulation dans le coeur de ville, mais très franchement j'ai été un peu déçu par le faible intérêt patrimonial. Mais cela tient tout simplement à ce qu'au départ il n'y avait pas des bâtiments comme ceux que nous avons à Besançon. Donc, côté patrimoine, je crois que nous serons fiers. Alors il est vrai que cette valorisation du patrimoine est liée à une autre optique, celle de redynamisation du centre-ville. J'avais cru comprendre, mais là visiblement certaines choses m'avaient échappé, que la redynamisation commerciale du centre-ville et globalement la redynamisation du centre-ville rencontrait un écho plutôt favorable je dirais, au-delà des membres de la majorité municipale.

M. LE MAIRE : C'est ce qu'on avait compris.

M. Michel LOYAT : Aujourd'hui je sens des réactions beaucoup plus critiques. Pourtant rien n'a changé depuis le mois de juin. Rien dans le projet ne permet de dire qu'aujourd'hui il irait à l'encontre du patrimoine ou qu'il serait complètement incohérent du point de vue de la redynamisation commerciale, c'est le même projet. Ce qui a changé, c'est le montage financier où il y a un petit changement. Vous pouvez critiquer, vous pouvez dire que ça va coûter un peu plus cher, d'accord, je comprends, pour le reste, non.

Sur le parking effectivement, le Maire l'a indiqué, tout peut être étudié de manière plus approfondie, mais pour l'essentiel, je le répète, redynamisation commerciale du centre-ville avec un ensemble d'éléments qui donnent une cohérence, valorisation du patrimoine, là nous n'avons rien de nouveau depuis le mois de juin. Le mois prochain, si dans un rapport on parle encore plus ou moins de Pasteur, pourquoi pas, on pourra refaire un débat, ce n'est pas gênant.

Le coût est important effectivement mais c'est parce qu'il s'agit d'une opération très ambitieuse, en coeur de ville, avec des contraintes. Concernant les fouilles par exemple, ces contraintes ne sont pas négligées, je n'ai plus en tête le nombre de mois qui sont prévus pour ces fouilles, 18 mois je crois, sachant que là encore s'il y a des découvertes exceptionnelles, eh bien tant mieux pour l'histoire, la connaissance et le patrimoine de Besançon, mais ça dérapera peut-être encore un petit peu. Quand il y a de telles opérations, je reprends le terme que j'avais utilisé, il y a des aléas et pour partie effectivement nous faisons un pari, mais ce pari, personnellement, je suis fier de le faire avec la majorité de la majorité municipale, voilà ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Madame COMTE-DELEUZE, je crois que vous avez déjà pris la parole deux fois, et il faut qu'on respecte ce règlement. Ce que je voudrais dire, c'est qu'on peut être surpris que toujours on en rediscute. Les choses sont claires. Nos amis Verts ont toujours été clairs là-dessus, ils ont toujours dit qu'ils étaient contre, Mme COMTE-DELEUZE aussi, les choses sont claires. Je crois qu'on est quand même ici une majorité me semble-t-il à dire qu'il faut que nous ayons au centre de la ville, dans ce coeur de ville, une locomotive, un centre commercial qui soit attractif. On entend en permanence dire que la Ville se vide, meurt et lorsque l'on met en place une opération de ce type, on la sent critiquée. Michel, tu dis que tu ne vois pas ce qui a changé. Moi je vais te le dire ce qui a changé, c'est qu'il y a des échéances électorales qui approchent, je crois que c'est surtout ça.

M. Jean ROSSELOT : Je ne peux pas laisser Michel LOYAT dire que l'on dit n'importe quoi, c'est encore tenir par le mépris l'opposition. On n'est pas très informé sur les orientations concernant la démolition d'immeubles anciens, avec des gens qui sont dedans, qu'il fallait d'ailleurs...

M. LE MAIRE : Les personnes seront parties avant qu'on démolisse...

M. Jean ROSSELOT : Oui d'accord, les choses évoluent mais justement, ce que je prétends, et c'est la position qui me démarque de Michel LOYAT, c'est qu'il fallait garder quelques-unes de ces personnes dans des immeubles qui méritaient d'être conservés. Je suis allé voir ces immeubles, je suis entré chez certaines personnes qui m'ont demandé de venir voir la qualité architecturale de leur bâtiment, caves, escaliers, et je dis que ce n'est pas dire n'importe quoi que dénoncer la démolition de ces bâtiments-là, la vieille intendance qui ne va pas être valorisée comme elle devrait l'être, encore une fois l'intégration de la rue du Loup, on ne me le précise pas mais je sais que les murs qui la bordent vont être démolis en partie. Vous ne pouvez pas nous dire qu'on dit n'importe quoi quand on est opposé à ce que des gens de condition sociale modeste, des anciens de chez Weil en plus, soient expulsés pour raser comme ça a été fait pour le Centre Saint-Pierre, des immeubles de grande qualité architecturale.

Ce n'est pas n'importe quoi, je regrette, on ne peut pas vous laisser non plus monter au créneau du mépris en permanence vis-à-vis de votre opposition, je le dis à Michel LOYAT, pas à vous.

M. LE MAIRE : Ah bon ! Cela dit, je soutiens quand même, je suis solidaire de ce qu'a dit Michel LOYAT.

M. Pascal BONNET : Je suis solidaire de ce qu'a dit Jean ROSSELOT...

M. LE MAIRE : Au moins comme ça, il n'y a pas de surprises. Vous voulez dire quoi ?

M. Pascal BONNET : Je voulais simplement préciser que l'opposition municipale ne s'est jamais opposée à ce projet. Il n'y a pas de revirement quel qu'il soit. Il y a toujours eu des critiques ponctuelles sur la question du logement, sur la question du stationnement, sur la question du patrimoine et on reste dans cette logique-là. Ce que je constate aussi, c'est qu'il est naturel pour vous qu'une partie de votre majorité ne vote pas avec vous mais vous trouvez surprenant que l'opposition vous critique, c'est quand même paradoxal.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela et on ne va pas toujours se raconter cela.

M. Pascal BONNET : ... On ne va pas revenir là-dessus mais c'est tellement flagrant.

M. LE MAIRE : Je crois qu'on ne va pas perdre de temps à cela, il faut qu'on avance un peu».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ces propositions à la majorité, douze Conseillers votant contre et douze s'abstenant.

M. LOYAT et M. FUSTER ne prennent pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 6 mars 2002.